

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e.
 A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 48.
 Et chez MM. Lepelletier et Comp^{es}, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

Les ateliers de l'imprimerie et les bureaux du timbre étant fermés demain vendredi, le *Précurseur* ne paraîtra pas samedi, à moins qu'il ne survienne quelque nouvelle grave relative à l'Espagne ou à l'Angleterre. Dans ce cas, les lecteurs du *Précurseur* recevraient un SUPPLÉMENT à l'heure où ils reçoivent ordinairement leur journal.

Lyon, 31 octobre.

A l'occasion du manifeste de la *Société des Droits de l'Homme* et du nom de Robespierre qu'on a eu le grand tort d'y mêler, le juste-milieu n'a pas manqué de s'écrier que les républicains d'aujourd'hui se faisaient solidaires des actes et de Robespierre et de la Convention. — Quelques journaux ont cru devoir répondre : les uns ont nié et repoussé cette solidarité, les autres ont entrepris l'apologie de Robespierre et de la majorité qu'il dominait.

Nous regardons l'accusation comme fort naïve et la défense comme inutile. Les faits accomplis ne veulent être ni loués ni blâmés; ils doivent être étudiés dans leurs causes et dans leurs résultats. — Toute la tâche du parti républicain actuel c'est de démontrer qu'il n'est pas soumis aux mêmes causes qui dominaient la Convention. Il suivra naturellement de là qu'ils ne produiront pas les mêmes actes qui causent à tout le monde tant d'horreur.

En 1789 la philosophie du 18^e siècle qui demandait à entrer dans l'application politique, avait à vaincre particulièrement deux obstacles, le clergé et la noblesse. La royauté avait été beaucoup moins menacée, parce que son existence se faisait moins sentir sur tous les points du pays, et, de fait, était beaucoup moins oppressive.

Il est certain que la philosophie du 18^e siècle conduit directement à la république, en consacrant l'égalité civile et politique, comme le christianisme avait consacré l'égalité religieuse. Mais dans ce temps-là la royauté avait soulevé moins de haines et semblait un privilège moins odieux que les milliers de petits privilégiés qui couvraient le pays.

Notre opinion (c'était aussi celle de Barnave, de Lafayette et d'hommes également éclairés et détachés des intrigues de cour) est qu'alors la royauté n'était pas en question et qu'elle ne succomba que parce quelle s'entêta à soutenir les privilégiés, au dedans d'une façon découverte, au dehors par la trahison.

Les effets de l'hérédité dynastique se reconnaissent déjà ici : c'est parce que Louis XVI regardait comme un devoir, ainsi qu'il le disait lui-même, de transmettre à son fils tous ses droits; parce que d'un autre côté il était allié de toutes les maisons souveraines de l'Europe et d'une foule de grandes familles françaises, qu'il considéra sa cause comme inséparable de celle des privilégiés.

La révolution, qui avait la mission de réaliser au dedans la philosophie voltairienne, devait pouvoir soutenir son œuvre contre les animosités du dehors. Les rois légitimes qui s'étaient fait d'abord un jouet de la philosophie, reconnurent bientôt où elle tendait. Il fallait donc les vaincre, et avec eux les peuples qu'ils gouvernaient, et qui alors ne savaient pas un mot du dogme nouveau de l'émancipation.

La royauté s'unissant contre la révolution aux ennemis du dedans et du dehors, il fallut aussi la renverser. Mais ce fut un accident de cette situation, car sa destruction n'était point alors demandée par le vœu général, et le peuple avant d'arriver à l'usage paisible de ses droits politiques devait en acquiescer une expérience préalable dans une suite d'essais dont celui de juillet sera le dernier, nous l'espérons.

Si la France avait eu pour roi un parvenu, sans parenté aristocratique, ce roi aurait pu s'emparer de l'intérêt révolutionnaire et entamer la lutte en son nom contre l'étranger.

La guerre ainsi dirigée, par un pouvoir concentré, est certainement plus énergique, la royauté manquant, la Convention prit sa place et fit la guerre.

Guerre du despotisme populaire contre le despotisme royal, car la Convention n'est à nos yeux qu'une transformation du despotisme dans un moment où le règne régulier et paisible du peuple était impossible, faute de cohésion entre les éléments nationaux.

Mais montrez-nous donc maintenant en France les intérêts qui s'allieraient à ceux de l'étranger? Nous n'en voyons qu'un seul, et la question de son existence se déciderait dans la première journée révolutionnaire.

Cette intelligence de la guerre que le peuple en masse n'avait pas, il la possède aujourd'hui; — l'empire la lui a donnée.

Montrez-nous surtout maintenant des peuples sympathiques avec le despotisme religieux ou royal et hostiles au principe d'émancipation!

Montrez-nous ces castes privilégiées à détruire au dedans! Rien de tout cela : une matinée de lutte dans la rue, et une campagne de six mois au dehors.

Cela n'a rien de commun avec la Convention.

Dans un article intitulé : *Des Illusions en Politique*, le *Courrier de Lyon* cherche à prouver que les légitimistes et les républicains, se vantant les uns et les autres d'avoir la majorité en France, il en résulte qu'ils se trompent tous, et que la majorité est au juste-milieu.

C'est une tactique assez habituelle, mais assez triviale, du juste-milieu, de confondre les deux oppositions, et de placer sur la même ligne les carlistes et nous. Il y a cependant entre nous et eux une légère différence que n'aperçoit point le spirituel milieu, tant il est national et libéral. C'est que les républicains se rattachent à un principe qui n'a jamais été vaincu au dedans : c'est qu'ils n'ont jamais recouru pour triompher aux armes de l'étranger, et s'en sont toujours remis à la décision de la volonté nationale. Or, si le carlisme se rallie maintenant au suffrage universel par une tactique facile à comprendre, est-il besoin de faire remarquer au spirituel milieu que ce parti n'en tourne pas moins les yeux avec sympathie vers tous les champions de l'absolutisme au dehors? qu'il invoque le ciel en faveur du débonnaire Miguel, du doux Charles-Albert, du clément Nicolas et du paternel François d'Autriche, l'administrateur des forteresses de *carcere duro*? qu'il exalte la gloire inédite de M. de Bourmont? qu'il nous montre chaque jour avec joie les moindres signes de mauvaise humeur des souverains légitimes contre la France? Il nous semble que tout cela ne prouve pas que les carlistes s'en fient beaucoup à la popularité de leur principe, à supposer qu'on puisse sans ridicule croire qu'ils ont réellement quelque confiance dans leur majorité après ce qui s'est passé en juillet.

Ainsi nous qui n'avons aucune émigration à nous reprocher, et qui sommes restés fidèles au sol, quand les royalistes de toutes couleurs couraient au quatre coins de l'Europe amener les rois contre la France, nous pouvons affirmer que nous en appelons avec sincérité à cette nation qui ne manque jamais à la cause républicaine.

Si le carlisme ou la république, dit le *Courrier*, disposait réellement de la majorité, le juste-milieu serait renversé à l'instant même, rien n'est plus certain; si l'une ou l'autre des deux oppositions avait la force matérielle et morale dont elle se vante, elle la montrerait davantage et en parlerait beaucoup moins, ou ne saurait en douter. *Un parti qui se proclame le plus habile et le plus nombreux ne saurait se résigner au rôle de vaincu; s'il n'agit pas en maître, c'est qu'il ne peut faire autrement.* Lorsque le juste-milieu se dit fort et croit à sa durée, il s'appuie sur des faits qu'on ne saurait nier. *La majorité est bien à lui puisqu'il subsiste; le peuple est bien pour lui puisqu'il ne le renverse pas; il a bien pour lui l'armée, la garde nationale, le commerce, l'agriculture, la propriété, les classes moyennes, en un mot tout ce qui fait la force réelle du pays.* Le présent est bien à notre cause, et la raison c'est que Louis-Philippe est debout.

Le *Courrier* regarde sans doute ce raisonnement comme invincible.

En résumé, il affirme que le gouvernement actuel existe : nous le savons bien; que la majorité n'est pas, au moment où nous écrivons, disposée à se lever en armes contre ce gouvernement : nous le savons encore, puisque nous-mêmes n'y sommes pas du tout disposés. Nous n'avons jamais eu de secret sur ce point, ni avec nos amis ni avec nos ennemis. Un peuple ne se réveille pas un beau jour avec une intention d'insurrection; en ôtant son bonnet de nuit, il ne descend pas dans la rue avec le fusil, pour faire une insurrection par manière de distraction; il attend un motif déterminant, une provocation, du gouvernement même le plus impopulaire. Tout convaincu qu'il soit que ce gouvernement est mauvais, et précisément parce qu'il en est convaincu et parce qu'il sait que la nature vicieuse de ce pouvoir doit le porter à une agression contre la liberté, il attend d'être attaqué, avec la résolution de se défendre et de profiter de sa victoire. Un peuple n'est pas organisé pour l'insurrection à tous les instants de son existence, comme les gouvernements pour la résistance. Peut-on dire qu'un homme cuirassé, armé jusqu'aux dents, soit plus fort que dix hommes robustes, mais désarmés, qu'il tient en respect le pistolet sur la gorge? Ce serait une singulière assertion. Mais cet homme armé a besoin de manger, de dormir, et il ne le peut sans se livrer à ses ennemis.

Le peuple aussi a d'autres soucis que ses passions de haines, toutes violentes qu'elles soient : il veut savoir ce qu'il fera le lendemain de l'insurrection, et jusqu'à ce que son plan soit bien mûri, il fait très-sagement de retarder la déclaration de guerre.

Le raisonnement que le *Courrier* nous donne en faveur de Louis-Philippe, les légitimistes auraient pu le produire à toutes les époques de la restauration et jusqu'au 25 juillet 1830, inclusivement.

Cependant, est-il vrai, oui ou non, que le lendemain même de Waterloo le peuple eût conçu une haine implacable contre la branche aînée! Est-il vrai que dès cet instant cette haine ait fermenté secrètement, se grossissant de toutes les fautes, de tous les crimes de la restauration? Est-il vrai qu'un observateur attentif dut dès-lors prédire la chute de ce régime abhorré?

Cependant la veille des ordonnances Charles X pouvait dire aussi : *Si les libéraux se résignent au rôle de vaincus, s'ils n'agissent pas en maîtres, c'est parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Lorsque je me dis fort et que je crois à la durée de mon règne, je m'appuie sur des faits qu'on ne saurait nier. La majorité est bien à moi puisque je subsiste; le peuple est bien à moi, puisqu'il ne me renverse pas, etc., etc.; le présent est bien à ma cause et la raison c'est que je suis debout.*

Si l'analogie ne paraît pas assez complète, reportez la comparaison au moment où M. de Villèle se disposait à dissoudre la chambre. A ce moment-là, certes, toutes les majorités étaient pour Charles X, y compris les majorités parlementaires sur lesquelles s'appuie Louis-Philippe.

Que le juste-milieu donc s'occupe de ses illusions, et se complaise dans sa majorité. Nous savons où est la nôtre.

Tout cela, Charles X pouvait le dire, et le disait vraisemblablement lorsqu'il projetait et signait les ordonnances contre la presse, comme le juste-milieu projeté et écrit peut-être la *loi de quatre lignes* sur la presse, dont nous menaçait l'autre jour le *Courrier de Lyon*.

La *Glaneuse* publie ce matin un article au sujet des réflexions que nous a inspirées le manifeste de la *Société des Droits de l'Homme*.

Lorsque ce journal, renonçant à exprimer des animosités personnelles, s'occupera comme aujourd'hui de la discussion des doctrines ou des faits, nous nous empresserons de répondre à ses observations, quand même elles seraient empreintes d'un sentiment inexplicable d'humeur et d'injustice.

Autant que nous avons pu les résumer, les observations de la *Glaneuse* se réduisent à trois.

D'abord, elle nous reproche d'avoir accueilli avec défiance le manifeste de la *Société des Droits de l'Homme*; elle ajoute que les noms de MM. Cavaignac, Audry de Puyraveau, Voyer d'Argenson, Guinard, etc, sont de nature à produire un effet tout contraire.

Nous ne pensons pas que la *Glaneuse* prétende que des noms, quels qu'ils soient, doivent faire adopter aveuglément une doctrine; assurément elle regarde, dans tous les cas où il s'agit d'une chose aussi importante que les bases de la constitution, la critique, c'est-à-dire l'examen préalable avec la faculté d'adopter ou de rejeter, non-seulement comme un droit, mais encore comme un devoir pour tout écrivain indépendant. Quant à nous, nous ne nous sommes jamais fait une autre idée de notre mission. Avec la plus grande défiance de nos propres vues, avec le désir d'être éclairés dans nos erreurs, nous n'en sommes pas moins résolus à repousser toute opinion imposée par un nom, par un homme ou par plusieurs, quand elle ne sera pas notre conviction. Entre le métier d'écrire dans les bureaux d'un journal de police, et celui d'écrire sous la dictée d'un comité républicain, nous ne voyons pas la moindre différence, et l'un ne nous convient pas plus que l'autre. Les écrivains de la *Glaneuse* ont sans doute un sentiment trop vrai de leur mission pour ne pas partager entièrement notre façon de voir. Or, qu'avons-nous fait autre chose qu'examiner le manifeste de la *Société des droits de l'Homme*? Nous ne voyons pas que la *Tribune* se soit plus gênée que nous, et nous nous félicitons de nous être trouvés d'accord avec elle sur les points où a porté notre critique. — Afin, du reste, de simplifier cette explication et de faire voir que la *Glaneuse* s'est trompée en cherchant dans nos paroles des défiances personnelles, il suffira de dire que la plupart des membres du comité de la *Société des droits de l'Homme* sont nos amis personnels.

La *Glaneuse* nous reproche d'avoir avancé que si la motion de Robespierre était vraie au moment où il la fit, elle ne pouvait plus l'être à présent par cela seul qu'elle l'était alors. Cette idée est celle qu'émet aujourd'hui même la *Tribune* avec un très-grand bon sens. — Elle tient à toute une théorie philosophique et rhétorique, celle du progrès incessant et indéfini, que nous ne croyons pas possible de développer ici, mais que nous résumerons en disant qu'à nos yeux une constitution politique n'est rien que la constatation de l'état moral et matériel d'une nation à tel moment donné. Or, comme un peuple n'est jamais stationnaire, il s'en suit qu'il n'est pas semblable à lui-même deux heures durant, et que sa constitution, comme le reconnaît la *Glaneuse*, doit se modifier à mesure que lui-même se modifie; d'où il suit enfin que si la motion de Robespierre était une constitution bonne et vraie en 93, elle ne le serait plus aujourd'hui.

La *Glaneuse* dit avec raison, que ce progrès pacifique, cette modification quotidienne de la constitution, ne peut avoir lieu que là où les droits représentatifs de tous sont reconnus. Mais, à moins de faire le procès au passé tout entier, elle ne peut nier, que long-temps la question de droits représentatifs fût l'une des conditions de la constitution. Ce principe de l'égalité des droits préviendra les révolutions; mais il

n'a été conquis que par beaucoup de révolutions successives.

La *Glaneuse* passe ensuite à une accusation plus sérieuse :

Nous ne voulons pas, dit-elle, qu'un intérêt vieilli, comme l'appelle le *Précurseur*, puisse subsister en dépit de la raison et de la justice, lorsqu'il froisse le plus grand nombre au profit de quelques-uns. Nous avons le malheur de ne pas comprendre en quoi ce serait là un combat de sauvage, nous y voyons au contraire une association équitablement administrée.

Nos lecteurs savent quelles précautions nous avons prises pour exposer nos idées sur ce sujet ; cependant nous voyons avec regret que nos efforts pour être clairs ont été vains, au moins à l'égard des hommes qui nous lisent avec des préventions. — Si la *Glaneuse* sentait comme nous que ce ne sont pas les gens de notre parti qu'il faut convertir par la presse, mais des hommes remplis de préjugés et de craintes ridicules, elle ne nous aurait pas forcés à des explications qui peuvent produire plus de mauvais résultats que de bons, parce que le sens en sera perverti. Mais c'est une chose si nouvelle pour nous que d'être accusés de soutenir le privilège que nous nous regardons comme obligés de nous justifier une fois pour toutes, et aujourd'hui pour toujours.

Un exemple va donner complète satisfaction aux susceptibilités de la *Glaneuse*.

Il n'est pas une des doctrines qui ont été produites dans ces derniers temps, qui aille plus loin que nos propres croyances, et, si avant que telle ou telle école place son drapeau, nous ne présumons pas qu'il soit plus avancé que le nôtre.

Ainsi, nous regardons l'hérédité de la propriété comme une inégalité ; est-ce que la *Glaneuse* nous louerait de faire entrer ce principe par force dans la société ? — Supposons que les hommes qui ont cette conviction commune avec nous, parvinssent à s'emparer du pouvoir militaire : serait-ce un devoir pour eux de l'appliquer immédiatement malgré les résistances et au risque des plus sanglantes catastrophes ?

Nous pensons que non. Pourquoi ? c'est que ce principe n'est pas dans les croyances générales ; c'est qu'il n'est pas dans les esprits, parce que son germe n'est pas dans les faits, et que ces faits ont besoin de recevoir une foule de modifications successives avant que la société soit prête à détruire la grande iniquité de l'hérédité. C'est qu'il y a d'autres principes d'où celui-là procède, qui doivent passer avant lui, et qui, cependant, ne sont pas encore adoptés par la majorité ; parce que nos efforts doivent se porter d'abord là où ils peuvent être utiles ; parce que la conviction ne suffit pas dans le travail social, qu'il faut aussi de l'habileté et l'intelligence des circonstances ; parce qu'enfin nous ferions aujourd'hui plus de mal que de bien en travaillant à une œuvre impossible.

L'épi de blé est bien dans ce brin d'herbe qui pousse et verdit. Mais irez-vous faucher à présent cette herbe pour moissonner plutôt ? — Laissez-lui le temps, laissez-lui le soleil, l'air, la pluie, toutes les conditions enfin que la nature a mises au développement de toute chose.

La *Glaneuse* comprend-elle maintenant comment un principe reconnu vrai peut cependant n'être pas immédiatement applicable ? Comment il faut lui laisser étendre sa végétation sociale, et conquérir pacifiquement son terrain ? Comment ce serait une folie, et plus qu'une folie, un crime de faire de sa conviction personnelle la loi qui doit être suivie de gré ou de force par les autres esprits et les autres intérêts ?

Nous pourrions expliquer de la même façon la nécessité et l'équité de ne point écraser les intérêts que des principes nouveaux ont vaincus. Quand un champ a donné sa moisson (pour suivre une comparaison que nous croyons juste), allez-vous enlever tous ces débris, ce détritus végétal qui ne vous semble qu'une corruption immonde ? Non, certes, ce sont ces débris qui féconderont des germes nouveaux et qui font fermenter dans la terre tous ces éléments de la vie. Croyez-vous que la féodalité, si elle eût été anéantie tout-à-coup par un massacre général en 1787, n'aurait pas laissé la France dans un état de langueur mortelle ? Croyez-vous que les principes nouveaux qui déjà se montrent de tout côté, eussent trouvé autre part cette énergie de développement qui leur assure l'empire prochain de la société ?

Ce serait trop d'orgueil à un homme, à un parti, à une génération même, que de se poser au milieu du passé et de l'avenir comme le point culminant et définitif de la civilisation ; chaque principe a son jour de triomphe, puis après avoir enfanté celui qui doit lui succéder, il décline à son tour, et s'efface peu à peu comme d'autres avaient avant lui passé et disparu. Mais heureusement, rien dans la nature morale, non plus que dans le monde physique, ne se fait brusquement et sans transition. Plus la civilisation marche, moins il y a de ces massacres d'intérêts vivants qui sont encore de la vie sauvage. Tous les jours la discussion, c'est-à-dire la raison pacifique prend plus de place dans la politique. Un intérêt n'est vaincu que quand la discussion lente, mais souveraine, a fait reconnaître son iniquité par la majorité ; car, par majorité, il faut entendre la majorité éclairée et convaincue. Eh bien ! pendant cette discussion, les intérêts dont la destruction s'approche ont le temps de se ranger, de se placer dans l'ordre nouveau, de se fondre dans la société modifiée. Si la féodalité eût succombé dans l'insurrection des Jacques, se figure-t-on ce que serait devenue cette race chevalière née, élevée, dressée pour la guerre et qui certes renfermait aussi de généreux et utiles éléments ? Vaincue en France, la chevalerie aurait trouvé des appuis

dans la féodalité de toute l'Europe ; vaincue en Europe, sa défaite était un massacre immense, le pillage des châteaux, et dans l'absence de toute civilisation politique, la Jacquerie qui n'avait pas un principe nouveau derrière elle aurait donné naissance à une autre féodalité. Les chefs les plus habiles et les soldats les plus forts se seraient retranchés dans les châteaux des chevaliers massacrés, et auraient rançonné les vilains, ni plus ni moins que ne faisaient leurs devanciers.

Les Jacques ne faisaient pas la guerre aux nobles comme nobles et privilégiés, mais comme brigands et oppresseurs. Le principe féodal restait intact dans leurs croyances et il fallut 600 ans et Voltaire pour détruire ce préjugé du sang.

Il faut donc qu'un principe, tant légitime et sacré soit-il, fasse son chemin dans les croyances avant d'arriver à la réalisation. C'est ce que nous appelons le *progrès pacifique*.

A propos de ce mot de progrès pacifique, la *Glaneuse* a des doutes sur nos dispositions insurrectionnelles contre le pouvoir actuel. M. le procureur du roi attend sans doute que nous tombions dans ce piège innocemment tendu. Nous nous en gardons. Nous prions seulement la *Glaneuse* de se rassurer : nous savons qu'un pouvoir établi, quand même il est repoussé par les croyances générales et les vœux de la majorité, ne se décide pas à abdiquer sans se défendre aussi long-temps et aussi violemment que possible ; les forts détachés suffiraient pour l'apprendre à ceux qui l'ignoraient. Nous savons qu'une révolution ne se fait sans coups de fusil : nous avons eu personnellement l'occasion de nous en convaincre en juillet 1830. Mais les coups de fusil ne sont pas les coups de guillotine, dont la *Glaneuse* ne veut pas plus que nous, et pourtant la guillotine serait nécessaire pour faire adopter actuellement des principes que nous regardons comme abstractivement vrais, par exemple l'hérédité des biens, et d'autres encore dont l'énonciation paraît trait encore plus bizarre à présent. Voilà pourquoi nous n'en voulons pas aujourd'hui malgré notre ardente conviction.

Enfin la *Glaneuse* nous adresse un dernier reproche en ces termes ;

Dans les deux articles du *Précurseur* sur le manifeste de la *Société des Droits de l'Homme et du Citoyen*, il y a un penchant aristocratique, une vénération pour les privilèges que nous n'osons expliquer.

Il faut oser : il faut dire que le *Précurseur* veut devenir préfet du juste-milieu, ou débitant de tabac de S. M. Louis-Philippe ; ou bien qu'il est vendu aux carlistes. Cette franchise vaudra mieux.

Le temps où un vague reproche d'aristocratie était un titre de proscription ne reviendra pas, Dieu merci ; et nous ne nous inquiéterons de ce reproche que quand on développera des doctrines plus populaires que les nôtres, ce que la *Glaneuse* n'a pas encore fait jusqu'ici !

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 29 octobre.

Aux réquisitoires si péniblement élaborés ont succédé à la chancellerie les projets de loi contre la presse ; M. Persil n'en bouge pas, et arrivé de grand matin il y déjeûne, y dîne et y prend encore le thé le soir ; aussi que ne devons-nous pas attendre de ces profondes élucubrations. Les associations, les crieurs publics, le colportage et les écrits périodiques rien ne sera oublié par la bienveillante sollicitude de MM. Barthe, Persil, Madier de Montjeau, Renouard et *tutti quanti*, épris tout-à-coup d'une si touchante anxiété pour les dangers que cette pauvre liberté de la presse se crée sans cesse par ses excès, dangers auxquels ils sont résolus de la soustraire envers et contre tous.

— Avant-hier le poste de la garde nationale aux Tuileries avait été doublé. Quelques-uns des dévoués au poste du drapeau imaginèrent tout-à-coup de faire une collecte pour offrir un bouquet aux majestés belges nouvellement débarquées. Le tribut de la fidélité payé, on voulut appeler à son secours celle des camarades du poste de l'Echelle, mais, ô désappointement ! le factionnaire, le caporal et le tambour en composaient tout le personnel, et la bourse-quêteuse y passa sans mot d'ordre.

— Le duc Decazes a été, dit-on, invité par un auguste personnage à lui faire connaître, dans un mémoire détaillé, son opinion sur les affaires générales de l'Europe. Mais le noble duc se serait excusé sur ce que ses affaires personnelles l'occupaient trop exclusivement pour lui en laisser le loisir. Ce refus a paru décisif pour ceux qui croient que l'ex-favori de Louis XVIII veut éviter de se compromettre pour un ordre de choses qui ne lui inspire pas grande confiance, et ainsi que MM. Roy, Siméon et Barbé-Marbois, n'a que tout juste assez de foi à la dynastie pour ne pas lui refuser le serment.

— Deux courriers de Madrid sont arrivés ce matin, l'un à l'ambassade russe, l'autre aux Tuileries. Le duc de Broglie a été mandé peu de temps après.

On a été surpris que le maréchal président du conseil n'ait pas été aussi appelé près du roi ; mais on dit que sa santé donne de nouvelles inquiétudes, ce qui s'est déjà traduit plus d'une fois par un mécontentement ou boutade momentanée. Le maréchal Gérard s'est cependant rapproché de son collègue, et tout esprit de rivalité paraît éteint entre eux ; mais, d'un autre côté, les doctrinaires et leurs économies font une rude guerre au signataire des marchés de la guerre et menacent de répudier toute solidarité avec lui devant les chambres.

— On disait ce matin que plusieurs officiers supérieurs et autorités civiles de l'Ouest avaient été mandés par le télégraphe, que des corps de troupes avaient reçu l'ordre de se concentrer, pour prévenir sur divers points de la côte des débarquements d'armes que l'on avait annoncé et dont les bâtimens porteurs ont été signalés.

Des lettres du Midi annoncent aussi une recrudescence de rodomontades des légitimistes, et tous les symptômes d'une nouvelle levée de boucliers se font sentir.

— Le voyage de la cour, à Eu, paraît abandonné ; on craint sans doute de nouveaux accidens, et cette province ne peut suffire à un enthousiasme périodique et *indefinitement* trop répété. On se contentera de quelques excursions à Versailles et à Rambouillet, comme plus à la portée et pouvant se faire à moins de frais d'enthousiasme et de numéraire.

Nouvelles.

L'Ami de la Charte du 27 publie ce qui suit :

Patriotes, réveillez-vous !

Il nous parvient de la Vendée un exemplaire de la circulaire suivante, que nous reproduisons telle qu'elle a été imprimée. (Nous la communiquerons à ceux de nos lecteurs qui le désireront.)

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE.

Bourbon-Vendée, 20 octobre 1833.

À MM. les préfets, maires, commandans des cantonnemens militaires, officiers et commandans des brigades de gendarmerie.

(Confidentiel.) — Messieurs, des avis parvenus au gouvernement attribuent à madame la duchesse de Berry l'intention de pénétrer de nouveau dans l'intérieur de la France. Quelque insensée que serait cette entreprise, néanmoins de tels projets doivent fixer l'attention de l'autorité.

Il est probable que madame la duchesse de Berry aurait recours à quelques déguisemens, et qu'elle se servirait de faux passeports.

Il convient donc d'observer strictement les instructions que je vous ai déjà données sur la surveillance des voyageurs et à l'examen de leurs passeports.

Faites-vous représenter les passeports de tous les voyageurs ; vérifiez les signalemens ; constatez bien l'identité des personnes. Faites arrêter et conduire devant moi toute personne qui ne serait pas munie d'un passeport, ou dont l'identité avec la personne désignée dans le passeport ne serait pas bien établie.

Souvent des voyageurs cherchent à éluder la surveillance de l'autorité, en présentant les individus qui les accompagnent comme leurs parens ou domestiques, et prétendent qu'alors ces individus sont dispensés d'avoir des passeports.

Cette prétention n'est pas fondée : chaque personne qui voyage doit avoir un passeport spécial. On ne doit tolérer d'exceptions à cette règle qu'en faveur de très-jeunes enfans.

Madame la duchesse de Berry, si elle se présentait aux frontières, ou si elle pénétrait dans l'intérieur, devrait être immédiatement arrêtée, ainsi que ses complices, et conduite sous bonne escorte à la citadelle de Briçon.

Vous comprenez, Messieurs, combien de zèle et d'exactitude il convient d'apporter dans l'exécution des instructions que je viens de vous donner. Les malheurs que la présence de Mad. la duchesse de Berry a attirés dans cette contrée, sont encore présents à votre pensée, et vous sentirez la nécessité d'en prévenir le retour.

En même temps je vous recommande d'observer assez de réserve sur la communication que je viens de vous faire, pour éviter toute publicité qui pourrait divulguer votre surveillance, la rendre sans effet et devenir un objet d'inquiétude.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet de la Vendée,

J. PAULZE D'IVOY.

— Pendant que les journaux indépendans, poursuivis par tous les parquets de France, sont condamnés en la personne de leurs gérans et imprimeurs à des peines personnelles ou pécuniaires exorbitantes, le pouvoir se plaît à reconnaître les bons services que lui rendent les rédacteurs de la bonne presse.

Ainsi, il y a peu de temps que nous avons annoncé la nomination de Emile Dosquet, l'un des rédacteurs de l'*Indépendant*, à la place de conseiller de préfecture à Mâcon ; nous apprenons aujourd'hui que M. Cartier-Vinchon, qui, dans la Meuse, rédigea sous la restauration l'*Echo de l'Est*, feuille légitimiste alors et juste-milieu depuis, vient d'obtenir une bourse pour son fils au collège royal de Besançon, et pour lui-même un brevet de libraire.

De mieux en mieux. (Courrier de la Moselle.)

— On nous écrit de Douai, 26 octobre :

Un duel vient d'avoir lieu entre M. L....., jeune, marchand de nouveautés, récemment établi dans cette ville et un jeune homme de Cambrai.

Ce duel a eu lieu à l'épée, et M. L..... percé d'outre en outre, a succombé sur-le-champ ; son adversaire a été gravement blessé au cou, mais sa blessure paraît n'être pas mortelle.

On dit que la cause de ce duel est l'enlèvement par L..... d'une sœur de son adversaire.

Un des témoins a été arrêté.

— Depuis quelque temps on voit à Caen une très-grande quantité de pauvres venus de tous les points du département pour solliciter des aumônes ; la plupart découvrent aux yeux du public des plaies dégoutantes ; d'autres en état de travailler implorent l'assistance des passans en poussant des cris lamentables, ayant à leur suite une quantité d'enfans.

On se demande si l'administration municipale ne prendra pas des mesures à l'égard de ces mendiants qu'elle devrait renvoyer dans leurs communes ; c'est bien assez de secourir les pauvres de la ville, dont le nombre est loin d'avoir diminué depuis notre glorieuse révolution et l'étonnante prospérité du commerce.

— Les ouvriers menuisiers de Caen ont formé une coalition dont le but est de fixer à 8 heures au lieu de 9 la fin de la journée de travail.

— Depuis quelques jours il n'est question dans le monde médical que d'une réorganisation générale de la médecine en France.

Cette grande mesure est vivement désirée par les médecins, et l'on se rappelle que déjà sous le ministère de M. de Martignac, l'académie de médecine avait été consultée sur les moyens d'arriver à ce résultat. Une commission avait été désignée à cet effet ; mais ses travaux furent interrompus d'abord par la révolution et ensuite par le choléra-morbus. Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique a provoqué récemment la reconstitution de cette commission dispersée, et elle s'est mise de nouveau à l'œuvre avec zèle. M. Double, son rapporteur, a lu dernièrement à l'académie la première partie du résumé de ses méditations et de ses recherches.



La commission propose la suppression immédiate de l'institution des officiers de santé, qui consacrent dans le corps médical deux classes inégales de praticiens, et les raisons qui ont motivé cette conclusion sont trop évidentes pour qu'il soit nécessaire d'en faire apprécier la justesse et l'importance. Cette suppression entraînerait nécessairement les jurys médicaux institués pour la réception des officiers de santé.

Afin de remédier au vide qu'occasionnerait dans le corps médical l'adoption de cette utile mesure, la commission propose la création de trois facultés nouvelles qu'on placerait dans de grandes cités, comme Bordeaux, Lyon, Toulouse, etc.

La commission propose également deux autres institutions qui regardent plus spécialement l'exercice de l'art de guérir, savoir : les conseils médicaux de département et des médecins cantonnaux.

Dans la seconde partie de son rapport, M. Double a annoncé qu'il entrerait dans de grands développements pour expliquer la pensée de la commission relativement à la création des conseils médicaux de département.

Quant aux médecins cantonnaux, cette institution repose sur le principe, que le gouvernement doit veiller à la santé des habitans des campagnes aussi bien qu'à leur éducation morale et religieuse, et qu'il doit par conséquent les pourvoir de médecins comme de curés.

Parmi les mesures proposées par la commission, il convient enfin de citer la suppression complète des remèdes secrets, qu'elle appelle avec raison une des plaies de la médecine.

Nous ferons connaître à nos lecteurs le résultat des discussions auxquelles ce projet donnera lieu dans le sein de l'Académie. (Courrier Français.)

Monsieur Mignet, qui est parti il y a quinze jours pour porter à la reine d'Espagne une lettre de la reine des Français, revient à Paris portant à la reine des Français la réponse de la reine d'Espagne. C'est un port de lettre qui aura coûté 150 mille fr. (Corsaire.)

Le Constitutionnel semble s'étonner qu'on puisse suspecter son opinion, et cela, attendu que son titre est toujours le même, et que depuis sa création il s'appelle le Constitutionnel. Qu'est-ce que cela prouve ! Est-ce que Barthélemy ne s'appelle pas toujours M. Barthélemy ? (Idem.)

L'ingénieur, chargé du projet de tracé du chemin de fer de Paris à Bordeaux, par le département du Loiret, a terminé son travail. Si ce projet est adopté, le chemin de fer de Paris à Bordeaux, dont une partie servirait aussi de communication de Paris à Rouen, partirait de la première de ces villes au sud de la Seine; il irait par Versailles à Rambouillet; dans cette ville, il se diviserait en deux branches, dont l'une serait dirigée sur Rouen, et l'autre sur Bordeaux par Tours, avec double embranchement sur Orléans.

La chambre de commerce de Dunkerque avait demandé à M. le ministre du commerce et des travaux publics que le chemin de fer de Paris à Lille fut prolongé jusqu'à Dunkerque; le ministre, par une lettre en date du 26 courant, a répondu que l'embranchement sur Dunkerque est un de ceux que le gouvernement se propose de faire étudier, conjointement avec la ligne principale.

La commission nommée par ordonnance du roi pour proposer la répartition entre les condamnés politiques sous la restauration, des crédits législatifs qui leur sont alloués, s'est réunie hier soir au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. le maréchal Gérard, pour prendre connaissance des travaux déjà préparés par MM. les rapporteurs chargés de l'examen préalable des réclamations.

Après avoir entendu le rapport général présenté par l'un d'eux, et statué sur diverses propositions, elle a prié M. le ministre de l'intérieur, qui a assisté à toute la séance, de vouloir bien faire annoncer, par la voie des journaux, la résolution de ne recevoir de nouvelles demandes que jusqu'au 1^{er} décembre prochain, et de clore définitivement au 1^{er} janvier 1834 le registre où elles sont inscrites au ministère.

D'après cette détermination de la commission, toute réclamation qui ne sera pas parvenue le 31 décembre de cette année au ministère de l'intérieur, sera par ce seul fait déclarée inadmissible.

On conçoit en effet la nécessité de connaître positivement le nombre et la position des ayant-droits, pour parvenir à opérer une répartition aussi équitablement que possible.

La commission, qui a déjà examiné beaucoup de demandes, doit se réunir de nouveau très-incessamment pour arrêter ses propositions sur un plus grand nombre de réclamations déjà examinées par MM. les rapporteurs. (Moniteur.)

Quelques symptômes d'une maladie extraordinaire avaient été remarqués sur plusieurs vaches de la commune de Marats; M. Mercier, de Bar, y fut appelé. Cet habile vétérinaire reconnut bientôt les symptômes de la rage. Déjà une vache était morte, trois autres, reconnues comme étant atteintes d'hydrophobie, furent immédiatement abattues par mesure de sûreté. Depuis ce moment rien n'annonce que d'autres animaux soient malades.

Le père de cette commune a déclaré s'être aperçu, il y a environ cinq semaines, qu'un de ses chiens refusait de boire et se jetait sur les bestiaux plus souvent que de coutume, et que le croyant enragé, il n'avait point hésité à le tuer.

Le conseil-d'état vient de décider que le maire et les répartiteurs d'une commune ne peuvent, au nom de plusieurs contribuables, demander la réduction de leurs impôts.

Il vient de décider, en outre, que les portes des magasins autres que ceux des marchands en gros, commissionnaires ou courtiers, doivent être assimilés aux portes cochères, quant à la quotité des contributions.

C'est un fait digne de remarque et que l'on ne connaît peut-être pas en France, que le roi de Sardaigne, immédiatement après avoir reçu la nouvelle de la mort du roi Ferdinand VII, ait expédié à Vienne des courriers qui étaient porteurs de dépêches contenant les résolutions et les projets que le prince don Carlos avait arrêtés pour le cas éventuel de la mort du roi son frère.

On prétend que le roi Charles-Albert a nettement proposé une intervention en faveur de don Carlos son parent, en faisant valoir aux yeux de l'empereur l'importance d'une alliance avec l'Espagne et le danger que présenterait un accord qui pourrait éventuellement s'établir entre ce pays et la France. (Journal du Commerce.)

Un préfet de l'empire, frère de l'un de nos généraux les plus distingués, est mort il y a peu de temps. La carrière de cet ancien fonctionnaire, homme fort remarquable sous tous les rapports, présente quelque chose de singulier. Avant la révolution il était prêtre et desservait la cure d'un village.

Ayant quitté l'état ecclésiastique, il fut successivement préfet de plusieurs départemens importants, et jouissait auprès du gouvernement de cette époque d'une faveur méritée. Il était resté fort religieux : pendant tout le temps qu'il a rempli des fonctions administratives, il n'a pas manqué un seul jour de dire son bréviaire. Économe sans parcimonie, il employait tout ce qu'il pouvait épargner en dons aux églises et en aumônes. Lorsque vint la restauration, il se retira sans demander de retraite, quoiqu'il fût préfet depuis la création, vint habiter le village dont il avait été le pasteur, reprit la soutane, et, le curé de cette commune étant venu à mourir, il obtint, à force d'instances, de le remplacer; revenu ainsi dans un âge assez avancé au point de départ de sa carrière, il sut se faire chérir de ses paroissiens comme il l'avait été de ses administrés. En mourant il a laissé sa fortune aux pauvres de son village, et a demandé par son testament qu'une simple pierre fut élevée sur sa tombe, et qu'on y inscrirait : *Ci-git N.... curé de la commune de... ancien préfet, baron de l'empire. (Rénovateur.)*

Décidément l'époque est au ridicule !... Le général Dariule qui reçut le titre de baron de Napoléon, qui couvrit du manteau de la gloire l'obscurité des aïeux du commandant d'une brigade de sa jeune garde, vient de se réveiller comte Dariule, par la grâce de Louis-Philippe, et pour des services dans lesquels la gloire militaire n'a rien à revendiquer. On assure que le commandant de la place de Paris va recevoir une mission importante. On aura songé à lui donner ce titre de comte avant son départ, pour lui éviter comme M. le baron Mignet, de le prendre lui-même à quelques lieues de la capitale. (G. de Normandie.)

Les bans pour le mariage de M. Thiers avec M. le Dosne, fille du receveur-général du Finistère, ont été publiés hier à la mairie du 2^e arrondissement.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

M. Mignet est arrivé hier à Paris, et tout de suite il a été reçu par M. de Broglie.

Les dépêches dont M. Mignet était porteur n'ont pas complètement saisi le conseil, attendu que la reine Gobernadora demande avec instance l'intervention de l'armée française, pour calmer l'effervescence des provinces du Nord qui, tous les jours paraît s'étendre davantage. Par suite de ces nouvelles, le conseil s'est assemblé.

Ce matin M. Pozzo a eu une entrevue avec M. de Broglie, et M. Mignet est allé faire une visite à son ami M. Thiers.

Nous avons sous les yeux une lettre de Madrid du 21, arrivée par M. Mignet, et qui s'exprime ainsi : Tout continue à être calme dans notre capitale; la garnison comme toute l'armée était dévouée à la reine, mais le mécontentement a déjà commencé à se manifester. La stabilité de M. Zéa à la tête de nos affaires, inspire si peu de confiance que l'on s'attend tous les jours au retour de MM. Calomarde et consors.

On parle depuis hier, du renvoi du comte d'Ofalia; si cette nouvelle était vraie, le mécontentement serait alors à son comble, car c'est le seul homme de tous nos ministres qui inspire quelque confiance, sinon aux idées tout-à-fait libérales du moins à celles des améliorations.

M. Arjona, homme qui jouissait d'une entière confiance, et qui administrerait parfaitement notre police, vient de donner sa démission; elle a été acceptée, et il est remplacé par M. Latre, un des chefs de l'armée de 1820, et député aux cortes. M. Arjona était beaucoup plus estimé que ne l'est et ne pourra l'être son successeur quoique libéral.

On pense généralement que M. Zéa finira par tomber, sa chute est à peu près certaine, mais plus elle sera longue, plus nous aurons à souffrir.

Personne n'est satisfait de l'inertie que le gouvernement met dans l'envoi des troupes pour réprimer la faction de Vittoria et Bilbao. On sait qu'à l'heure qu'il est, il n'y a à Burgos qu'environ 1500 hommes et cela tout au plus; cette lenteur est regardée comme très-défavorable.

Les nouvelles des provinces sont toutes peu rassurantes pour la cause de la reine. Mérimo et Cuvillas père et fils sont en campagne, et se sont déclarés en faveur de don Carlos.

On sait d'une manière officielle que cet infant est entré en Espagne, mais on ignore complètement dans quelle ville ou province il se trouve.

Un de nos plus riches négocians, M. Bringas, est mort subitement d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il était bon patriote, et ce sera une assez forte perte pour ce parti.

Notre correspondant de Bayonne nous écrit en date du 24 :

Une lettre de St-Sébastien nous annonce que 160 conscrits venant de Barcelonne sont arrivés dans cette ville.

Le colonel Jaureguy (Pastor) a attaqué avant-hier les carlistes qui occupaient une position aux environs de Tolosa, il les a chassés après une légère attaque.

L'ennemi comptait 1,500 hommes, tandis qu'il n'en avait sous ses ordres qu'environ 300. La perte de l'ennemi a été assez considérable.

Jaureguy n'a eu que cinq soldats blessés et un sous-officier tué.

Nous n'avons rien de Bilbao ni de Vittoria, mais nous attendons les détails de cette affaire demain.

Extrait d'une autre lettre de Bayonne,

(Même date.)

Les provinces de Biscaye et Alaves continuent à être fort agitées par les soulèvemens carlistes. Ils occupent la route de Madrid depuis Tolosa jusqu'à Burgos.

Tolosa, occupé par Pastor et Castangnon qui commandent 600 hommes, est fort inquiété par les révoltés qui ont déjà fait deux attaques peu favorables aux armées de la reine.

Les carlistes sont très-nombreux, et comme il n'y a pas encore de forces à leur poursuite, ils se grossissent de tous les paysans qu'ils rencontrent.

Les troupes qui sont à Burgos n'osent pas en sortir de crainte que ce pays ne soit porté à se soulever.

Madrid était cependant tranquille le 20 courant. De St-Ander les nouvelles sont peu favorables, puisque l'on dit que cette ville a expédié à St-Sébastien un courrier pour demander des secours.

Une lettre de Perpignan porte :

D'après des lettres de Barcelonne, la tranquillité continue à régner dans cette ville, mais on n'est pas sans quelques craintes.

Le général L'ander a commencé par armer les jeunes gens de cette ville, et, comme par enchantement, 19 bataillons de milice bourgeoise s'étaient spontanément formés tant à Barcelonne que dans les environs.

On assure même qu'une députation de cette milice se propose de se rendre à Madrid pour demander à la reine les réformes qui seules peuvent assurer la tranquillité et le bonheur du pays.

On ajoute que le général L'ander a quitté Barcelonne avec quelques troupes pour poursuivre des bandes carlistes qui s'étaient formées aux environs de Mataro. A l'approche des troupes royales les rebelles se sont dispersés dans les montagnes sans brûler une amorce.

ITALIE. -- Naples, 12 octobre. -- Depuis quelque temps les bruits se sont de nouveau répandus sur un changement de ministère dans un esprit libéral. On dit que le ministère de la guerre a été offert au général Florestan Pèpé (frère de G. Pèpé connu par la révolution de 1820), qui est un militaire distingué et le ministère de la justice au comte de Camalora Ricciardi. Filangieri, prince de Satriani et le duc de Noja sont en même temps désignés pour l'ambassade de Paris. Le prince Batera ira à Londres, et le duc de Serra-Caprioli, à St-Petersbourg. On raconte aussi qu'un vieux général a fait des représentations au roi, sur le choix de Rocca-Romana pour le premier poste du royaume. Le prince aurait répondu : « Vous ne voulez donc pas oublier le passé. » (Gazette d'Augsbourg.)

ALLEMAGNE. -- BAVIÈRE-RHÉNANE, Spire 22 octobre. -- Nous recevons de Landau, la nouvelle qu'un Français qui depuis plusieurs années, se livre à l'enseignement de la langue française dans cette ville, a reçu l'injonction de quitter le cercle dans trois jours, sous la menace de le faire conduire à la frontière par des gendarmes. On lui reproche : 1^o d'avoir rédigé les articles concernant la Bavière-Rhénane, qui ont paru dans le *Courrier du Bas-Rhin* (il avoue qu'il a rendu compte des débats des assises, dans l'affaire de Wirth et consors; mais il prétend que sa rédaction s'est arrêtée là; 2^o D'avoir montré en tous lieux, la médaille d'honneur décernée à Siebenpfeiffer, par la société d'industrie de Mulhouse; 3^o D'avoir distribué des exemplaires du catéchisme français qui a paru chez Retter, à Deux-Ponts. Il avoue ces derniers points, mais en prétendant qu'il a agi sans but politique. (Gazette de Spire.)

ALLEMAGNE. -- De l'Elbe Supérieure, 8 octobre. -- Il n'est certainement pas douteux que les deux grandes puissances de l'Allemagne ne se soient accordées sur la base des modifications à introduire dans les institutions de la confédération germanique, encore avant que l'on n'en vienne à cet égard à des négociations dans un congrès formel.

Plusieurs personnes prétendent même que plusieurs gouvernemens du second ordre auxquels le projet de ces modifications a été communiqué directement par des actes de cabinet, n'ont point balancé à faire savoir qu'ils y donnaient préalablement leur assentiment. (Gaz. du Hanovre.)

ANGLETERRE. -- Londres. -- Nous avons parlé hier des scènes de désordre qui ont éclaté à Londres, au sujet de la saisie des meubles de M. Savage, habitant du quartier de Mary-le-Bone, par suite de son refus de payer l'impôt des portes et fenêtres. Nous ajoutons le détail de ce qui s'est passé à Londres le lendemain.

La plus grande alarme règne dans une partie de la métropole. Le commandant en chef devait quitter la ville hier; mais l'attitude menaçante de la populace l'a forcé de rester dans la crainte que sa présence ne devint nécessaire.

Il n'y a pas de plus grande folie en vérité que que la première tentative du gouvernement pour opérer des saisies sans avoir les forces suffisantes. Ce premier échec pourrait entraîner de graves conséquences.

Voici des détails que nous donne un correspondant, témoin oculaire de ce qui s'est passé :

Depuis que le shérif a enlevé les meubles de M. Savage dans Circus-Street Newwood, des groupes nombreux conversent dans les rues sur les mesures prises par le gouvernement. Presque toutes les boutiques de Circus-Street sont fermées, et ce matin, M. Savage a fermé l'Institut des mécaniciens. Environ 400 hommes de la police sont en service aux environs de Circus-Street, et le 2^e bataillon de Guards, commandé par le colonel Milmann-Colostream, a été mis sous les armes dans Charing-Cross, depuis deux heures, moment où le gouvernement a appris que les meubles saisis avaient été enlevés par le peuple.

Le 1^{er} bataillon du même régiment est aussi sous les armes dans Portsman-Barraks, et les bleus dans Regents-park. Ces précautions ont été prises par le gouvernement avant que le shérif Harmer fit une seconde saisie de Savage.

Grandfords-Street est le théâtre d'une vive agitation, et M. Brain, le marchand de tableaux, a montré ce matin au peuple l'adresse suivante, peinte en grosses lettres noires sur un tableau placé à la fenêtre du premier étage de sa maison :

Contributions de guerre sur l'air qu'on respire, sur la lumière et l'ombre.

« Depuis 22 ans, je contribue si énormément à l'entretien du gouvernement, qu'il ne me reste plus rien. On me réine et l'on m'enlève mes droits. Prenez mes meubles pour ce que doit payer la propriété; nous et nos familles, ne payons-nous pas des contributions sur ce que nous consommons? Le gouvernement nous fait pauvres, les boutiquiers et les négocians produisent tout ! »

Par suite de la détermination de certaines classes de Mary-le-Bone de se refuser au paiement des contributions des portes et fenêtres, un courrier a été envoyé à lord Althorp qui est arrivé ce soir à Downingstreet, de Leamington dans le Warwickshire. Ce matin, sa seigneurie et le duc de Richmond ont eu une conférence avec lord Melbourne au secrétariat d'état de l'intérieur. Cette réunion, quoique peu nombreuse, a été un véritable conseil de cabinet, et il est permis de supposer que la fermentation dont nous venons de parler a été le sujet des délibérations. (Albion.)

Deux heures. -- Nous avons dit qu'on redoutait une collision entre la police et la foule, par suite du bruit qui courait qu'un parti ou l'autre se permettrait des provocations; ces craintes étaient encore redoublées par l'ordre donné à tous les bureaux du mont-de-piété de Mary-le-Bone, par les sergens de police, de ne pas étaler d'armes; mais vers une heure, M. Savage a eu une conférence avec les magistrats, et les schéris ayant fait plusieurs saisies et emmené les meubles saisis sans interruption, jugèrent à propos de retirer les constables de la police.

M. Savage et ses amis persuadèrent à la foule de se retirer, et quelques minutes après les rues étaient aussi tranquilles que s'il n'y avait pas eu la moindre agitation. A une heure et demie, M. Savage rouvrit sa maison et c'était, de tout ce quartier, le seul où il y eut encore de la foule. (The true Sun.)

SOURDS-MUETS.

Mardi, 5 novembre 1833, aura lieu la réouverture des classes à l'institution des Sourds-Muets, dirigée par M. D. Comberly, à Lyon, place des Minimes.

A neuf heures du matin, une messe du St-Esprit sera célébrée, à cette occasion, dans l'église paroissiale de St-Just. (2185)

